



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 22 juin 2022

Belfius lance Belfius Equities Virtu=All

un compartiment de la sicav de droit belge Belfius Equities,
géré par Belfius Investment Partners SA

**qui investit dans des actions et/ou des valeurs mobilières
assimilables de sociétés qui ont un lien clair avec le métavers**

Le métavers : un univers virtuel à la croisée du monde réel, physique, et d'un monde numérique généré par ordinateur, dans lequel les utilisateurs pourront – et peuvent déjà – créer, interagir, voyager, consommer, travailler,... Que sera le métavers? Si le métavers n'en est aujourd'hui qu'à ses débuts et que de nombreuses questions demeurent dès lors encore sans réponse, il est clair que cette convergence des mondes physique et numérique ouvre la voie à un grand nombre d'applications nouvelles dans de multiples domaines.

C'est pourquoi Belfius a lancé Belfius Equities Virtu=All, un nouveau Fonds¹ dont l'objectif est de permettre aux investisseurs de bénéficier du potentiel de croissance des actions mondiales de sociétés qui ont un lien clair avec le métavers.

La science-fiction devient réalité

Axé au départ sur une expérience consommateur immersive, le métavers est en train de se développer rapidement, avec en perspective de très nombreuses applications possibles, tant dans le domaine de la consommation que dans le domaine industriel ou encore de l'éducation. Le métavers apparaît ainsi aujourd'hui comme un moteur pour des technologies informatiques innovantes telles que la blockchain, l'edge computing, la connectivité, la réalité virtuelle/augmentée,...

Au sein du métavers, les utilisateurs pourront découvrir des contenus, et des services créés et exploités par un large éventail de contributeurs avec lesquels ils pourront effectuer des transactions dans le cadre d'une économie virtuelle.

¹ Un fonds, également appelé fonds commun de placement ou sicav, est un instrument financier qui vous permet d'investir dans un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, ...) en suivant une stratégie d'investissement déterminée. Même si les fonds présentent plusieurs avantages, ils comportent des risques et des frais. Le capital et/ou le rendement n'est (ne sont) pas garanti(s) ou protégé(s).



Critères de sélection des entreprises

Les actifs du compartiment Belfius Equities Virtu=All seront investis principalement en actions et/ou en valeurs mobilières assimilables aux actions de sociétés à travers le monde qui ont un lien clair avec le métavers, principalement en raison de leur pertinence technologique et/ou de leur volonté manifeste d'intégrer le métavers dans leur business modèle.

Belfius Equities Virtu=All est un fonds de conviction : la gestion du compartiment s'appuie sur une sélection rigoureuse d'un nombre limité d'actions de toutes capitalisations.

L'objectif du compartiment est de faire bénéficier les actionnaires du potentiel de croissance de ces actions et de surperformer l'indice de référence MSCI ACWI (Net Return – dividendes nets réinvestis) qui mesure la performance du segment des moyennes et grandes capitalisations boursières sur les marchés développés et émergents du monde entier. Les entreprises sont sélectionnées par l'équipe de gestion sur base discrétionnaire.

L'indice de référence sélectionné n'est pas un indice de référence durable. Il ne prend pas explicitement en compte les critères de durabilité et peut dès lors ne pas être adapté à l'ensemble de l'objectif d'investissement durable du compartiment.

Il n'existe en effet pas d'indice de référence durable prenant pleinement en compte les objectifs de durabilité et la stratégie d'investissement décrits dans le prospectus.

Pour qui ?

Ce compartiment est destiné à toute personne physique ou morale, suffisamment avertie quant au risque inhérent aux marchés d'actions, qui comprend le type de risque du compartiment et l'accepte au regard de son propre profil d'investisseur.

Le compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 6 ans.

Le compartiment comportent des risques et des frais. Le capital et/ou le rendement n'est (ne sont) pas garanti(s) ou protégé(s).

Pour plus d'informations sur les risques et les frais, veuillez vous référer aux points « Frais » et « principaux risques » de ce même document.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Ce compartiment est classifié Art 8. du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le compartiment n'a pas pour autant un objectif d'investissement durable.



L'analyse des aspects ESG est intégrée dans la sélection, l'analyse et l'évaluation globale des sociétés.
L'analyse ESG couvre l'ensemble du portefeuille, à l'exclusion des dépôts, des liquidités et des dérivés sur indice.

Les entreprises émettrices sont évaluées selon deux angles distincts, mais liés :

- l'analyse des activités (produits et services) de chaque entreprise en vue d'évaluer la manière dont ces activités répondent aux grands défis à long terme en matière de développement durable incluant notamment le changement climatique au travers de l'impact des émissions carbone des produits/services, la gestion des ressources et des déchets comme par exemple l'utilisation des ressources en eau, la génération de déchets et leur degré de toxicité, leur potentiel de recyclage ; et
- l'analyse de la gestion des parties prenantes essentielles de chaque entreprise évaluant la manière dont les entreprises intègrent les intérêts de leurs parties prenantes (clients, salariés, fournisseurs, investisseurs, la société et l'environnement) dans leurs stratégies, leurs opérations et la définition de leur stratégie. Ainsi, à titre d'exemple, l'évaluation des relations avec les salariés vise entre autres, leurs conditions de travail, leur formation, les politiques de rétention et de diversité mises en places. L'évaluation de la relation investisseurs évalue la qualité des organes de gouvernance en place, les pratiques de l'entreprise en la matière mais aussi son éthique des affaires.

Sur base de cette analyse ESG, un score est attribué à chaque entreprise.

Le score ESG du portefeuille est calculé en additionnant les scores des titres du portefeuille en fonction de leur pondération dans les actifs du portefeuille et donne une indication de la qualité ESG globale du portefeuille.

L'analyse des émissions de gaz à effet de serre des sociétés est prise en compte afin d'évaluer l'empreinte carbone du compartiment par rapport à celle de son indice de référence.

Les scores issus de cette analyse sont pleinement intégrés dans l'analyse fondamentale et la valorisation des sociétés.

L'évaluation des critères de sélection ESG est effectuée par Candriam Belgium, une société de gestion d'organismes de placement collectif (alternatifs), constituée en Belgique le 30 janvier 1998 pour une durée illimitée.

Sélection thématique

Les sociétés sont sélectionnées sur base de leur lien clair avec le métavers principalement en raison de leur pertinence technologique et/ou leur volonté manifeste d'intégrer le métavers dans leur business modèle.

Analyse Fondamentale

Les sociétés sont évaluées sous l'angle de 5 critères de qualité financière :

- qualité du management (gouvernance, relations avec les parties prenantes*, stabilité et fiabilité de la direction, transparence, etc),
- croissance (la croissance de la société est-elle supérieure à celle du marché, son activité prend-elle en compte les contraintes et opportunités liées aux grands défis durables*),
- avantage compétitif (offre meilleure que la concurrence, barrières à l'entrée, valeur ajoutée unique),
- création de valeur (rentabilité),
- levier financier (endettement raisonnable au regard des pratiques du secteur).

* : score issu de l'analyse ESG développée plus haut.



De cette manière, la sélection des sociétés prend en compte les résultats de l'analyse ESG et tient compte des pratiques de bonne gouvernance.

Pour plus d'informations sur la procédure de sélection, veuillez vous référer au prospectus.

Avec le compartiment Belfius Equities Virtu=All, Belfius élargit son offre de Fonds du futur.

Belfius Banque, en tant que promoteur, propose : Belfius Equities Virtu=All

Compartiment de la sicav Belfius Equities de droit belge, géré par Belfius Investment Partners SA.

Catégorie de produit



Vous trouverez de plus amples informations sur belfius.be/catégoriesdeproduits.

Caractéristiques

- ISIN: BE6333897880 (Dis) et BE6333894853 (Cap)
- Durée : illimitée
- Prix de souscription minimum : 25 euros
- Valeur nette d'inventaire (VNI) : les souscriptions se font chaque jour ouvrable bancaire – publication sur le site Internet de BeAMA (beama.be/fr/valeurs-nettes-dinventaire) ainsi que sur www.belfius.be/fondsdufutur. Les souscriptions se font à la valeur nette d'inventaire (VNI) du jour, chaque jour bancaire ouvrable avant 12h00 (heure locale). Les souscriptions après 12h00 s'exécutent à la VNI du jour suivant.

Frais

- Frais d'entrée : maximum 2,5 %
- Conditions de lancement : frais d'entrée de maximum 1 % jusqu'au 30/06/2022 inclus
- Réduction de 10 % des frais d'entrée pour les souscriptions exécutées via Belfius Direct Net ou Belfius Mobile
- Frais courants : 1,92 %, dont 1,50 % de frais de gestion
- Frais de sortie : néant
- Frais de conversion : maximum 2,5%
- Droit de garde dossier-titres : néant



- Swing pricing : oui. L'application du swing pricing a pour objectif de protéger les actionnaires existants contre l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire qu'ils peuvent subir à la suite de frais liés aux entrées et sorties significatives d'autres investisseurs dans le fonds. L'ajustement du mode de valorisation ne devra pas dépasser 2% de la valeur nette d'inventaire. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le [prospectus](#).
- Le Groupe Belfius utilise une partie de la rémunération qu'il perçoit pour ses services afin d'avoir un impact social. Pour le compartiment Belfius Equities Virtu=All, cet impact social se matérialise comme suit : Belfius Investment Partners et Belfius Banque transféreront chacune 10% de la rémunération qu'ils perçoivent pour leurs services (Belfius Investment Partners comme société de gestion du fonds, Belfius Banque comme distributeur du fonds), conformément aux accords de partage de commissions existants, au moins annuellement, à Ecole 19 et/ou à des organisations similaires qui promeuvent le développement des compétences en programmation et en digital. Ecole 19 contribue à la création d'emplois locaux et à la reconversion numérique. Ecole 19 offre de nombreuses opportunités de qualité et permet à chacun d'accéder à sa plateforme pour développer des compétences en programmation et en digital et ainsi lutter contre la fracture numérique.

Grâce au compartiment Belfius Equities Virtu=All, vous profitez des évolutions des marchés financiers sans devoir sélectionner vous-même des valeurs individuelles.

Politique d'investissement

Principaux actifs traités

Actions de sociétés et/ou valeurs mobilières assimilables opérant dans le monde qui ont un lien clair avec le métavers, principalement en raison de leur pertinence technologique et/ou leur volonté manifeste d'intégrer le métavers dans leur business modèle.

Stratégie d'investissement

Le fonds vise une croissance du capital en investissant dans les principaux actifs traités et à surperformer l'indice de référence.

Dans le cadre des limites imposées par l'objectif et la politique d'investissement du fonds, l'équipe de gestion effectue des choix discrétionnaires d'investissement dans le portefeuille en fonction de ses analyses des caractéristiques et des perspectives d'évolution des actifs traités.

A ce titre, l'équipe de gestion sélectionnera rigoureusement un nombre limité d'actions émises par des sociétés de toutes capitalisations.

Le Fonds promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales sans pour autant avoir un objectif d'investissement durable.

L'analyse des aspects ESG (Environnement, Social et Gouvernance) est intégrée dans la sélection, l'analyse et l'évaluation globale des sociétés.



Le Fonds vise également à exclure les investissements dans des sociétés qui ne respectent pas certaines normes et principes internationaux reconnus (Pacte Mondial des Nations Unies) et qui sont notablement exposées à certaines activités controversées.

Dans certaines conditions, le processus d'analyse et de sélection peut s'accompagner également, d'une implication active, en particulier au travers du dialogue avec les sociétés et, en tant qu'actionnaire, au travers du vote en assemblée générale.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au site internet de la société de gestion et/ou au [prospectus](#).

Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).

Valeur de référence: MSCI ACWI (Net Return – dividendes nets réinvestis)

Le fonds est géré de manière active et le processus d'investissement implique la référence à une valeur de référence (l'indice).

Utilisation de l'indice:

- comme univers d'investissement. En général, les instruments financiers dans le portefeuille du fonds font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en dehors de l'indice sont autorisés,
- dans la détermination des niveaux/paramètres de risque,
- à des fins de comparaison de performance.

Le fonds étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice. Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du fonds sera importante, à savoir supérieure à 4%. Cette mesure est une estimation des écarts de performance du fonds par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

La politique d'investissement a été reprise du document Informations clés pour l'investisseur ([KIID Cap](#) / [KIID Dis](#)).
Le capital et/ou le rendement n'est/ne sont pas garanti(s) ou protégé(s).

Principaux risques

Indicateur de risque et de rendement synthétique :

Niveau de risque 6. Le niveau de risque mentionné reflète la volatilité² de l'historique du fonds, où 1 reflète le niveau de risque le moins élevé et le rendement potentiel le plus faible, et 7 est le niveau le plus risqué avec le rendement potentiel le plus élevé. Ce chiffre peut évoluer dans le temps (tant augmenter que diminuer) et le niveau de risque le plus bas n'implique pas que l'investissement soit 'sans risque'. La volatilité, indiquée par ce niveau de risque, mentionne dans quelle mesure la valeur du fonds peut augmenter ou diminuer.

² Indique dans quelle mesure la valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Plus la volatilité est élevée, plus le risque lié au fonds et au rendement potentiel est important.

**Risque de change :**

Le fonds peut être influencé par les fluctuations des taux de change.

Risque lié aux produits financiers dérivés :

Leur utilisation comporte un risque lié à leurs sous-jacents et peut accentuer des mouvements de baisse via l'effet levier qui en découle. En cas de stratégie de couverture, celle-ci peut ne pas être parfaite. Certains dérivés peuvent être complexes à valoriser dans des conditions de marché exceptionnelles.

Risques liés aux pays émergents :

Les marchés émergents connaissent une volatilité plus importante que les marchés plus mûrs parce qu'ils sont plus sensibles aux facteurs économiques et politiques et que les titres s'y négocient plus difficilement.

Risque de liquidité :

Le fonds peut investir dans des actifs qui ne sont pas facilement négociables sur un marché. Cela peut influencer négativement la vente.

Risque de durabilité :

Fait référence à tout évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait affecter la performance et/ou la réputation des émetteurs dans le portefeuille. Le risque de durabilité peut être spécifique à l'émetteur, en fonction de ses activités et ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes.

Risque de concentration:

Vu la concentration importante des actifs sur un segment de marché, voire sur un nombre restreint d'émetteurs, les risques qui pourraient découler d'une détérioration des fondamentaux et/ou de la liquidité de ce segment/ces émetteurs se répercuteraient avec une ampleur plus importante sur les actifs, par comparaison avec un portefeuille d'actifs plus diversifié

La liste des risques ci-dessus n'est pas exhaustive. De plus amples informations sur les risques pertinents liés au fonds et aux compartiments éventuels du fonds sont disponibles dans le [prospectus](#), dans le document Informations clés pour l'investisseur ([KIID Cap](#) / [KIID Dis](#)) ou sur belfius.be/risques-investissements.



Fiscalité

Sur base de la législation fiscale actuellement en vigueur, qui peut être sujette à modifications, le régime d'imposition pour les investisseurs privés soumis à l'impôt belge des personnes physiques est pour les revenus attribués le suivant:

ISIN : BE6333897880 (Dis)

- Précompte mobilier : la plus-value éventuelle n'est pas soumise au précompte mobilier si le fonds sous-jacent ne détient pas plus de 10% de créances. Si plus de 10% est investi en créances, le précompte mobilier sera prélevé sur la partie de la plus-value qui correspond à la partie sous-jacente investie en créances.
- Précompte mobilier : 30 % de précompte mobilier libératoire sur les dividendes.
- Taxe sur les Opérations de Bourse (TOB): aucune.

ISIN : BE6333894853 (Cap)

- Précompte mobilier : la plus-value éventuelle n'est pas soumise au précompte mobilier si le fonds sous-jacent ne détient pas plus de 10 % de créances. Si plus de 10 % est investi en créances, le précompte mobilier sera prélevé sur la partie de la plus-value qui correspond à la partie sous-jacente investie en créances.
- Taxe boursière (TOB) : 1,32 % (max 4.000 EUR) lors du rachat ou en cas de conversion des parts de capitalisation en parts du même compartiment ou d'un autre compartiment.

Pour plus d'informations relatives au précompte mobilier et à la Taxe sur les Opérations de Bourse (TOB), veuillez contacter votre conseiller financier. Les investisseurs qui ne sont pas soumis à l'impôt belge des personnes physiques doivent s'informer du régime d'imposition qui leur est applicable.

Veuillez lire le document 'Informations clés pour l'investisseur (KIID Cap / KIID Dis)', le [prospectus](#) et la [fiche produit \(Cap\)](#) / [fiche produit \(Dis\)](#) avant de prendre une décision d'investissement. Ils sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais dans toutes les agences de Belfius Banque et via belfius.be.

Notre service de gestion des plaintes (complaints@belfius.be), le Negotiator Claims (negotiation@belfius.be) et l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, boulevard du Roi Albert II, 8 à 1000 Bruxelles (ombudsfin.be), sont là pour vous aider.

En savoir plus ?

Contact presse

Belfius Banque & Assurances

Ulrike Pommee, + 32 (0)2 222 02 57 / ulrike.pommee@belfius.be - press@belfius.be

www.belfius.be